



Ville de Fagnières

Débat d'orientation budgétaire 2015

Conseil Municipal du Jeudi 5 février 2015

1/ LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le contexte économique et financier ne s'est pas amélioré en 2014 et les perspectives pour 2015 ne sont guère meilleures. La déflation menace l'Europe avec des taux de croissance les plus bas jamais connus.

Le projet de loi de finances de 2015 table sur une croissance de 0,4 % en 2014 et de 1 % en 2015. Ces taux de croissance ne devraient pas être suffisants pour réduire, ni même enrayer le haut taux de chômage à court terme.

Afin de soutenir l'économie, la banque centrale européenne continue d'appliquer une politique monétaire accommodante. Celle-ci se traduit par des taux d'intérêt historiquement bas.

En conséquence, les taux d'inflation devraient rester très faibles. Ainsi, en 2014, il est attendu une inflation de 0,4 % tandis que le ministère des finances prévoit une inflation de 0,9 % en 2015.

Alors que l'économie réelle stagne, l'économie financière a été particulièrement dynamique ces derniers mois sous l'effet d'un accroissement des liquidités et d'un apurement des comptes des grandes entreprises.

Or, cette dynamique connaît des soubresauts et l'année 2015 devrait être marquée par un retour de l'instabilité des marchés financiers, ce qui ne serait pas sans conséquence sur l'économie réelle et la capacité d'emprunt des acteurs économiques.

Toutefois, la décision du gouvernement français de maintenir le déficit public à un niveau élevé pour 2015 (4,3 %), et donc de ne pas alourdir les mesures d'économies budgétaires déjà prévues, devrait soutenir la croissance.

2/ LE CONTEXTE BUDGETAIRE

Au vu du contexte économique, les ratios des administrations publiques françaises ne se sont guère améliorés. Ainsi, le déficit public a connu une légère hausse en 2014, passant de 4,1 % en 2013 à 4,4 % en 2014.

Après des débats houleux avec la Commission européenne, la loi de finances 2015 présente un déficit public de 4,3 % du PIB.

Toutefois, la France s'est engagée à respecter les règles du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). Pour ce faire, elle table sur une stratégie pluriannuelle visant à respecter les termes du traité, à savoir :

- Un retour du déficit public en-dessous de 3 % en 2017 ;
- Un solde structurel, c'est-à-dire le solde corrigé des effets du cycle économique, inférieur à -0,5 % du PIB en 2019. Afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement a décidé de faire reposer cet effort structurel uniquement sur les dépenses. Au projet de loi de finances pour 2015, la réduction du déficit ne sera pas issue d'une augmentation des impôts. Cependant, l'effort de réduction des déficits publics reposant

uniquement sur la réduction de la dépense publique, l'effort sur la dépense est considérable et s'applique à toutes les administrations publiques, y compris les collectivités locales.

(en %)

	2013	2014	2015
Solde public (en %PIB)	- 4,1	- 4,4	- 4,3
Solde structurel (en % PIB potentiel)	- 2,5	- 2,4	- 2,2
Ajustement structurel	1,1	0,1	0,25

3/ LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités territoriales prennent toute leur part à l'effort de réduction de la dépense publique. L'État a ainsi décidé de diminuer l'enveloppe normée des dotations aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017.

Cela représente 3,7 milliards d'euros chaque année sur la période. En 2014, la baisse était de 1,5 milliards d'euros. La baisse des dotations équivaut donc à plus du double de l'année passée. Par ailleurs, 56 % de l'effort demandé aux collectivités reviendrait au bloc communal, dont 70 % environ aux communes. Cela représente 1,45 milliard d'euros à la seule charge des communes, qui se traduit principalement par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Pour la Ville de Fagnières, la baisse de la dotation forfaitaire représenterait environ 100 000 euros en 2015.

Une nouvelle période s'ouvre pour nos collectivités, celle de la sobriété, qui suppose une meilleure adéquation entre les objectifs visés et les moyens, et implique un engagement des élus et de l'administration à dégager des marges de manœuvre pour continuer à assurer les missions au service du public et conserver une capacité à investir.

Dans ce contexte de diminution prononcée des dotations de l'Etat aux collectivités, mettre en œuvre les priorités politiques en préservant nos ratios financiers à moyen terme appelle dès 2015, et pour les années suivantes, des réponses adaptées aux circonstances en jouant sur l'ensemble des leviers de gestion à la disposition de la collectivité.

4/ MAITRISER DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SANS ENDOMMAGER LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Face à la pression et à la baisse très accentuée sur ses ressources, la Ville de Fagnières doit renforcer encore la maîtrise de ses dépenses de gestion, et ce d'autant plus que des dépenses exogènes continuent de lui être imposées, à l'instar de la mesure d'aménagement des rythmes scolaires, ou de décisions nationales en matière de dépenses de personnel, telle la garantie individuelle du pouvoir d'achat.

En outre, la Ville va devoir inévitablement faire face à la poursuite du dynamisme de certaines dépenses contraintes, telles les dépenses liées à la restauration scolaire – dont la fréquentation augmente – ou les dépenses énergétiques. Afin de continuer à

assumer ces dépenses tout en préservant une épargne suffisante, la Ville devra donc baisser ses autres dépenses de fonctionnement, de l'ordre de 5% à 10% sur les trois prochaines années, afin d'en renforcer encore l'optimisation.

Des réunions de préparation budgétaire initiées avec l'ensemble des services et les élus en permis dores et déjà d'étudier les premières propositions afin d'arriver à ces économies, tout en ne mettant pas en péril le service rendu aux habitants.

La Ville ne remettra pas en question son accompagnement auprès des structures associatives mais le re-calibrera, en contenant la progression des subventions à + 0,5%, soit l'équivalent de l'inflation, appelant ainsi à un effort de gestion de la part des structures associatives.

Représentant plus de 60% des dépenses de fonctionnement de la Ville – avec un montant de 2,5 M€ en 2014 - les dépenses de personnel sont déterminantes pour les équilibres financiers.

Les dépenses de personnel ont augmenté mécaniquement ces dernières années sous l'effet des mesures de revalorisation nationales (réforme statutaire, effort en faveur de pouvoir d'achat) et du développement de la carrière des agents.

Dans ce contexte, et vu la part prépondérante des dépenses de personnel au sein du budget, la maîtrise de ces dernières constitue un levier incontournable. L'objectif visé de stabilité de la masse salariale sur le mandat implique une réduction numérique des effectifs, de l'ordre de – 10% sur le mandat. La première des modalités pour atteindre cet objectif est d'appliquer le principe du non-remplacement des départs (mobilité ou départ à la retraite).

Les autres axes de travail résident dans l'atteinte d'une productivité accrue de l'administration – chantiers du temps de travail et de l'amélioration des conditions de travail afin de lutter contre l'absentéisme – et dans le questionnement de la pertinence des modes de gestion, en réfléchissant au périmètre du service public et à ses différentes modalités d'organisation, sans dogmatisme et dans le respect du droit des agents.

Dès aujourd'hui, la collectivité doit donc initier une réorientation de ses dépenses RH (entre autres), en l'adaptant à ce contexte nouveau, afin de viser une stabilisation des dépenses de personnel dès 2016.

La Ville doit également chercher à optimiser ses recettes de gestion, notamment en faisant évoluer ses recettes liées aux services délivrés aux publics (droits d'entrée, droits de place) ainsi que les recettes tirées de son patrimoine immobilier (location de salles...) et mobilier (mise à disposition payante de barrières, estrades...).

5/ LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2015

Les orientations budgétaires reflèteront ces engagements politiques tout en tenant compte des contraintes économiques qui s'imposent à nous. Bien que ces contraintes n'aient jamais été aussi fortes, la municipalité s'efforcera de générer des marges de manœuvres pour mettre en œuvre cette politique.

Ceci impliquera des efforts à tous les niveaux :

- La rationalisation des moyens sera poursuivie, tout comme la lutte contre le gaspillage. Il sera demandé à tous d'y veiller, aux élus, aux agents comme aux usagers.
- Les investissements seront poursuivis pour diminuer la consommation de fluides (électricité, gaz, eau...), grâce notamment au plan pluriannuel sur les bâtiments et l'éclairage public.
- L'aide financière des partenaires sera continuellement sollicitée par la recherche de subventions. Des économies substantielles ayant été réalisées lors du dernier mandat, la démarche de rationalisation des moyens devient plus complexe et nécessite plus de minutie. Par conséquent, le pilotage financier sera encore amélioré
- La ville doit se doter d'un véritable contrôle de gestion qui a pour but d'identifier de nouvelles pistes d'économies et d'améliorer l'organisation du travail des agents.
- La gestion des ressources humaines recevra une attention particulière malgré les hausses exogènes imposées.
- Le renforcement de la comptabilité analytique et de la gestion du patrimoine communal donnera une meilleure visibilité aux chefs de services ainsi qu'aux élus.
- La stratégie d'investissements sera formalisée par un programme pluriannuel d'investissement. Toutes ces démarches conduiront à compenser la baisse des dotations, à maintenir nos ratios financiers et à maintenir un niveau d'investissement élevé, sans augmentation des taux d'impôts mais par la stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement.